



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 15 avril 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de noter que conformément au Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Fonction publique concernant les délais en matière de concours, d'engagement, de formations ou encore de la gestion par objectifs dans le cadre de la Fonction publique.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19 se pose la question de savoir, comment seront organisés les concours à la Fonction publique voire si ceux-ci seront suspendus à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays européens. Il en va de même de l'engagement de nouveaux fonctionnaires voire de nouveaux employés publics, de leurs formations ou encore de leurs promotions. Toutes ces questions sont soumises à délais et il est clair que la situation de crise sanitaire inouïe que nous connaissons actuellement a/aura une incidence sur ceux-ci.

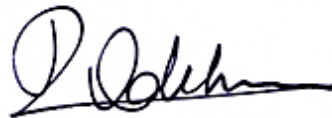
Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :

- Le gouvernement entend-il suspendre les concours de la Fonction publique voire les engagements pendant la crise sanitaire ?
- Quid des formations des fonctionnaires stagiaires, et plus particulièrement de la formation initiale et spéciale ? Seront-elles suspendues ? Seront-elles reprises après que la crise ait été surmontée, et si oui, de quelle manière sachant que l'admission définitive du fonctionnaire-stagiaire se fera sur base des résultats des examens des formations suivies ? Ou bien les formations reprendront-elles à partir de zéro ?
- Qu'en est-il d'ailleurs des examens proprement dits ? Seront-ils reportés ? Porteront-ils sur l'ensemble de la matière prévue ou bien celle-ci sera-telle adaptée ?
- Qu'en est-il de la gestion par objectifs ? Sera-t-elle suspendue ? Sera-t-elle maintenue et sur base de quels éléments ?
- En tout état de cause, Monsieur le Ministre entend-il prendre les mesures nécessaires afin de suspendre les délais auxquels ont attachés les systèmes et procédures précitées respectivement d'autres procédures voire entend-il adapter les modalités procédurales qui s'avèrent nécessaires en raison de la crise sanitaire actuelle ? Dans

l'affirmative, de quels systèmes et modalités procédurales s'agit-il et comment le gouvernement entend-il les adapter ?

- Monsieur le Ministre, peut-il confirmer le nombre d'employés de la Fonction Publique qui sont passés en mode télétravail ainsi que ceux qui continuent à physiquement se rendre à leur lieu de travail ?
- Qu'en est-il des heures d'ouverture des administrations pour nos citoyens ? Y a-t-il des administrations qui ne sont que fonctionnent qu'en période de confinement que sur rendez-vous préalables ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Adehm', with a horizontal line underneath.

Diane Adehm
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 15 avril 2020

Objet : Question parlementaire n° 2052 du 15.04.2020 de Madame la Députée Diane Adehm
- Délais en matière de concours, d'engagement, de formations ou encore de la
gestion par objectifs dans le cadre de la fonction publique

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai
d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés